

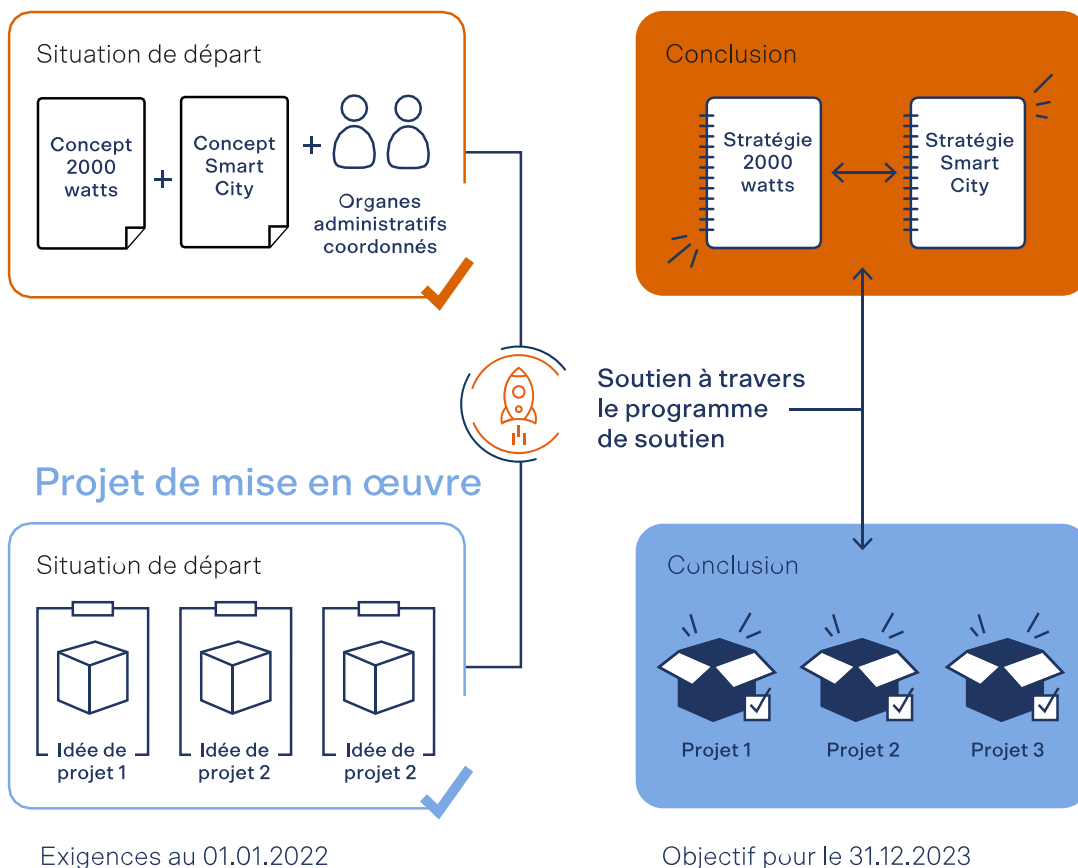


Aide-mémoire pour les responsables de projet

# Communes pionnières

Avec le programme pour les communes pionnières, « SuisseEnergie pour les communes » lance une nouvelle possibilité de financement ambitieuse. Les villes et les communes disposant d'une stratégie déjà très élaborée en matière de politique énergétique peuvent saisir la chance d'aligner leurs initiatives Smart City sur les objectifs de la Société à 2000 watts. « SuisseEnergie pour les communes » soutient les villes et les communes dans l'élaboration conceptuelle et la mise en œuvre de projets concrets.

## Projet stratégique



## Participation au programme

- Les villes et les communes s'identifiant à la Stratégie énergétique 2050 et à l'objectif de la neutralité climatique en Suisse d'ici 2050
- Les villes et les communes au bénéfice d'une politique énergétique et climatique ambitieuse et disposant de stratégies Smart City et Société à 2000 watts en cours d'élaboration ou à un stade avancé

## Objectif du programme

Développement et interconnexion des stratégies Smart City et Société à 2000 watts. Projets de mise en œuvre conformément à la Stratégie énergétique 2050 selon les [champs d'action prioritaires de SuisseEnergie](#) :

- Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables
- Mobilité
- Installations et processus dans le secteur de l'industrie et des services

## Prestations d'encouragement du programme

- Soutien financier des projets pour 2022 et 2023 à hauteur de **CHF 80 000.– min. à CHF 100 000.– max. par an**, mais **limité à 40%** des coûts totaux du projet
- Soutien spécialisé dans les domaines Smart City et Société à 2000 watts/objectif zéro émission nette
- Réseau et partage d'expériences

Cet aide-mémoire détermine les conditions-cadres pour le soutien financier de projets de villes et de communes par l'OFEN et comprend les bases formelles du dépôt de la demande.

## Conditions de soumission

### 1. Exigences institutionnelles pour les villes et les communes

#### Exigences minimales pour le subventionnement :

- Décisions des instances politiques (exécutif/législatif) :
  - Pour le lancement d'une stratégie Smart City.
  - Pour les objectifs de la Société à 2000 watts, y compris les objectifs de décroissance, conformément à la Stratégie énergétique 2050 et les objectifs de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.
- Mise en œuvre au niveau de l'administration :

- Base écrite existante relative à la stratégie Smart City (cf. [Guide de mise en œuvre des initiatives Smart City en Suisse](#)).
- Poste(s) de coordination clairement défini(s) au sein de la ville/commune aussi bien pour la mise en œuvre de la stratégie Smart City que pour l'atteinte des objectifs de la Société à 2000 watts/zéro émission nette.

## 2. Exigences pour les projets de mise en œuvre

### **Les projets soumis respectent les points suivants :**

- Au niveau du contenu, les projets se concentrent sur des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et des énergies renouvelables, de la mobilité, des installations et des processus dans le secteur de l'industrie et des services.
- Peuvent donner droit à une subvention l'élaboration de principes de base, de concepts, d'études préliminaires et d'études de faisabilité relatifs à des projets dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et des infrastructures, ainsi que les services de monitoring. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant les projets peuvent aussi donner droit à une subvention.
- Les coûts connus ou prévisibles du projet doivent être budgétisés de façon claire dans l'offre. Les coûts internes des responsables du projet peuvent être pris en compte.
- Le financement de 60% des coûts du projet par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment de la soumission de l'offre.

### **Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention**

- Projets déjà spécifiquement soutenus par le programme « [Projets temporaires](#) » de SuisseEnergie:
  - Chauffez renouvelable,
  - Photovoltaïque dans les communes,
  - Make Heat Simple.
- Nouvelle demande pour des projets déjà subventionnés par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement)
- Projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication)
- Investissements dans des projets d'infrastructures (bâtiments, remplacement d'appareils, éclairage public, infrastructure de recharge, etc.) ainsi que nouvelles acquisitions de véhicules
- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération
- Projets qui se recoupent avec d'autres offres de la Confédération/des cantons ou avec des programmes soutenus par la Confédération/les cantons (p. ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche de l'OFEN P+D+L,

subventions du Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO, KliK, energo, objets soutenus par le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur)

Pour des considérations individuelles nécessitant des éclaircissements, prenez contact avec la hotline d'information (cf.« Questions » à la dernière page).

### **Critères d'évaluation**

#### Au niveau institutionnel (projet stratégique) :

Concernant Smart City :

- Institutionnalisation d'un groupe de travail interne à l'administration et interdisciplinaire sur le thème Smart City
- Justificatif de prestations pour les projets pilotes mis en œuvre en particulier dans les champs thématiques Smart Environment/Energy et Smart Mobility (cf. roue Smart City de l'OFEN)

Concernant la Société à 2000 watts :

- Portée et poids des décisions communales importantes du point de vue énergétique
- Qualité, actualité et durée des bilans énergétiques et climatiques ainsi qu'intensité de la courbe de décroissance

#### Au niveau du projet (projet de mise en œuvre) :

- Étendue et qualité des effets prévisibles du projet prévu, en particulier en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction de CO<sub>2</sub>
- Caractère pionnier et/ou possibilité d'extension à d'autres villes et communes (potentiel de multiplication)
- Qualité du contenu du dossier

## **3. Formalités pour le dépôt de la demande**

**Pour le dépôt de la demande, veuillez compléter notre [formulaire de demande électronique](#) de manière exhaustive, avec les annexes et la signature.**

Notre [Guide pour la soumission de projet](#) vous aide à déposer une demande de qualité. Pour des questions individuelles, notre hotline est à votre disposition.

**Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande :**

- La demande déposée doit être complète (annexes comprises) et peut être rédigée en allemand, en français ou en italien.

- Les demandes transmises hors délai ou incomplètes ne seront pas prises en compte.
- Nous n'échangerons aucune correspondance concernant les demandes non prises en compte.
- Il n'existe aucun droit à un soutien.
- Tout recours juridique est exclu.

### **Aperçu des documents**

- Budget du projet (modèle Excel)
- Décisions politiques (exécutif/législatif)
- Base écrite et justificatif de prestations en lien avec la stratégie Smart City
- Dossier signé (imprimé depuis le tool)
- Justificatifs en option

### **Modalités d'attribution :**

- Un jury spécialisé décide de l'acceptation des demandes.
- Si la demande dépasse les moyens disponibles, seules les requêtes répondant au mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- 10 villes et communes au maximum seront soutenues par période de programme.
- Outre le **projet stratégique, 1-3 projets de mise en œuvre** par ville/commune seront soutenus.
- SuisseEnergie se réserve le droit de diminuer le montant des subventions demandées ou de ne pas subventionner un projet de mise en œuvre.
- Dans les 2 mois suivant l'échéance pour la soumission, les requérants reçoivent une décision écrite sur un éventuel soutien.

### **Objectif pour la fin du programme**

- Bilan correct et complet de l'énergie primaire, de l'énergie finale, des énergies renouvelables et des gaz à effet de serre conformément à la méthode de la Société à 2000 watts (Principes directeurs 2020) pendant la durée du projet.
- Planification des mesures à moyen terme conformément au bilan pour corriger les plus gros déficits en vue d'atteindre les objectifs.
- Les objectifs énergétiques et climatiques sont ancrés dans la stratégie Smart City.
- Autoréflexion et approches en vue d'améliorer cette réflexion lors d'échanges dans le cadre d'un « Workshop des Communes pionnières ».

- Préparation des résultats et de sa propre démarche à des fins médiatiques (Best Practice / rôle de modèle).
- Clôture des 1-3 projets de mise en œuvre.

## 4. Calendrier

Début des soumissions	1 <sup>er</sup> mai 2021
Fin des soumissions	31 juillet 2021
Retour de l'OFEN	jusqu'à fin octobre 2021
Envoi du contrat	début 2022
Début du projet	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Soumission du rapport intermédiaire & facture 2022	octobre 2022
Soumission du rapport final provisoire & facture 2023	octobre 2023
Fin du projet	31 décembre 2023
Soumission du rapport final définitif & facture 2024	février 2024

## Questions

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la hotline  
SuisseEnergie: 0848 444 444